



PAR COURRIEL

Montréal, le 28 janvier 2021

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Recommandations dans le cadre du budget 2021-2022

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, Medtech Canada est l'association nationale qui représente l'industrie canadienne des technologies médicales. Au Québec, elle compte plus de 320 entreprises d'équipements, de dispositifs et de services utilisés dans le diagnostic et le traitement des maladies et des problèmes de santé. Le secteur des technologies médicales représente près de 12 000 emplois au Québec. Depuis plus de 40 ans, Medtech Canada collabore avec les gouvernements et les patients afin de contribuer à l'amélioration de la santé de la population et à la pérennité du système de soins de santé.

Chaque année, Medtech Canada est fière de son implication dans le cycle qui entoure la réflexion et le dépôt du budget du gouvernement du Québec. En effet, Medtech Canada souhaite continuer à collaborer, comme nous le faisons depuis plusieurs années, avec les autorités gouvernementales afin d'offrir des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité et l'efficacités du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Par ailleurs, il importe de souligner le travail des différents comités internes de Medtech Canada qui ont contribué aux recommandations que nous vous soumettons aujourd'hui.

D'emblée, nous tenons à indiquer que, malgré les avancées dans la foulée des budgets précédents, nos axes prioritaires demeurent les mêmes, soit :

- Favoriser la pérennité du système de santé;
- Favoriser le développement économique du secteur;
- Promouvoir une administration publique saine et efficace;
- Soutenir les PME.

... 2

Qui plus est, ces axes prioritaires sont tous alignés sur les grandes priorités gouvernementales de l'heure, alors qu'on peut imaginer qu'enfin nous pourrions tourner la page sur la période de la pandémie qui nous éprouve. Nous vous présentons donc nos propositions en fonction de leur contribution en regard des grandes priorités gouvernementales suivantes :

1. Recommandations appuyant les efforts de relance de l'économie;
2. Recommandations en faveur de la pérennité du système de santé.

Vous trouverez d'ailleurs en annexe de cette correspondance un tableau récapitulatif de nos recommandations, des mesures proposées et des investissements et/ou actions connexes, le cas échéant.

Recommandations appuyant les efforts de relance de l'économie

En ce qui concerne les recommandations pour appuyer les efforts de relance économique, voici ce que nous proposons :

1. Favoriser le développement d'une industrie des technologies médicales forte au Québec;
2. Maintenir la mise en place d'une stratégie gouvernementale des contrats publics, favorisant les acquisitions stratégiques;
3. Appuyer concrètement nos PME de technologies médicales pour la commercialisation de leurs produits et services.

Le développement d'une industrie médicale forte au Québec ne peut qu'être bénéfique pour l'économie. En effet, l'industrie des sciences de la vie, dont fait partie notre secteur, est une industrie ciblée par le gouvernement depuis longtemps pour son fort potentiel d'avenir. Nous croyons que le développement d'une industrie médicale forte passe notamment par le maintien de l'appui renouvelé à la *Stratégie des sciences de la vie* et au Bureau de l'innovation en santé.

Aussi, nous croyons qu'il est essentiel de miser sur l'attractivité du marché local et le rayonnement du Québec à l'international afin non seulement d'appuyer nos entreprises qui sont immédiatement tournées vers les marchés extérieurs dès leur fondation, mais également pour attirer au Québec des investissements de joueurs internationaux qui verraient une terre d'accueil incontournable pour leurs projets. Il est primordial que le marché du Québec soit ouvert aux innovations locales et internationales.

Il est donc pertinent de prioriser le développement économique et l'innovation dans les achats en santé. Cet impératif passe entre autres par la mise en place d'une action gouvernementale cohérente et un meilleur dialogue entre le gouvernement et le secteur des technologies médicales. D'ailleurs, la crise sanitaire générée par la COVID-19 a démontré la nécessité d'un tel dialogue.

C'est pourquoi, en ce qui concerne le maintien d'une stratégie gouvernementale des contrats publics qui favorise les acquisitions stratégiques, nous croyons que l'adoption de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur en introduisant la souplesse réglementaire nécessaire est une priorité. Il est impératif que le gouvernement devienne un meilleur acheteur dans tous les domaines, mais encore plus en santé.

... 3

Nous espérons donc que le gouvernement appuie les initiatives en cours en ce sens, notamment au Bureau de l'innovation, mais qu'il aille plus loin en y allant d'une révision réglementaire en profondeur de la *Loi sur les contrats publics* (LCOP). En complément, il importe de revoir les processus de gestion des contrats publics, à partir de la publication des appels d'offres jusqu'à l'expiration des contrats pour les simplifier et éliminer les irritants inutiles qui nuisent à l'attractivité du Québec, à la concurrence et à l'accès des PME.

Pour l'appui concret des PME de technologies médicales québécoises pour la commercialisation de leurs produits et services, nous recommandons que le gouvernement facilite l'accès des PME aux contrats publics. Nous recommandons aussi la mise en place d'un programme « premier acheteur » pour les innovations québécoises dans le RSSS. Ajoutons à cela l'implantation d'un fonds capital-risque spécialisé pour les technologies médicales et la mise en place d'un programme fiscal pour couvrir les dépenses encourues pour la négociation d'ententes de distribution des technologies médicales exportatrices pour offrir un soutien solide aux PME de technologies médicales québécoises.

Recommandations en faveur de la pérennité du système de santé

Quant aux recommandations favorisant la pérennité du système de santé, voici ce que Medtech Canada propose :

1. Favoriser une administration de la santé fondée sur la valeur et l'innovation;
2. Faire entrer le système de santé québécois dans l'ère de la santé numérique.

Favoriser une administration de la santé fondée sur la valeur et l'innovation est primordiale pour assurer un RSSS efficace et efficient à court, moyen et à long termes. Il faut en particulier déployer une politique d'approvisionnement stratégique claire, ambitieuse et résolue en faveur d'acquisitions fondées sur la valeur et l'innovation. Medtech Canada croit qu'il est temps pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et pour le RSSS de moderniser leurs façons de faire afin d'assurer une gestion pérenne des achats en santé. Nous croyons qu'il est temps que le Québec obtienne le meilleur pour chaque dollar investi en santé.

De plus, il sera très difficile, voire impossible, de faire évoluer les bases du système de santé québécois vers la valeur sans opérer des changements de politique majeurs. Il faut par exemple poursuivre et accélérer le virage vers le financement à l'activité des établissements de santé, par exemple en généralisant le *Coût par parcours de soins et de services* (CPSS). Il est également essentiel de rendre accessibles et valoriser les données émanant du système de santé québécois aux fins de recherche et d'améliorer la qualité et l'efficacité des services.

Enfin, il apparaît maintenant nécessaire de modifier la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* afin que cet organisme puisse évaluer adéquatement les technologies médicales et faire les recommandations qui s'imposent pour les rendre accessibles. Finalement, nous recommandons que le gouvernement aille de l'avant afin de faire entrer le système de santé québécois dans l'ère de la santé numérique et de rattraper le retard que le RSSS accuse présentement.

Medtech Canada croit qu'une excellente façon d'aller de l'avant avec cette recommandation est de créer un fonds d'innovation numérique accessible aux établissements voulant investir dans ces technologies innovantes. Ce fonds serait doté d'une enveloppe initiale de 200 M\$ et des réinvestissements périodiques en fonction des gains réalisés qui assureraient sa permanence. Il est important que le fardeau financier de l'acquisition de technologies numériques ne soit pas transmis aux établissements du RSSS alors que les gains pourraient se manifester ailleurs dans le système.

D'autre part, il faut maintenir et développer davantage les initiatives de télémédecine/télésoins et leur financement connexe qui ont été déployés en marge de la pandémie, par exemple au niveau de la rémunération professionnelle. Nous ajoutons enfin que notre recommandation en ce qui concerne l'appui concret de nos PME de technologies médicales pour la commercialisation de leurs produits et services contribue aussi à assurer la pérennité du système de santé.

Au cours des derniers mois, votre gouvernement a énoncé un certain nombre de priorités en lien avec la santé publique, le développement économique, l'usage adéquat des fonds publics et l'équité entre les fournisseurs de l'État. Les recommandations que nous vous proposons aujourd'hui sont étroitement liées à ces priorités. Également, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a mentionné à plusieurs reprises que l'objectif du gouvernement est d'aider le plus d'entreprises possible à traverser la crise en respectant la capacité de payer des contribuables¹⁻². Les recommandations que nous vous proposons aujourd'hui répondent directement à ces objectifs. Celles-ci favorisent également l'utilisation adéquate des fonds publics, et ce, afin que la population et le système de santé québécois profitent au mieux de ceux-ci.

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous souhaiterions un retour de votre part au cours des prochaines semaines. Comme à l'habitude, vous pouvez compter sur l'entière collaboration de Medtech Canada afin de vous fournir des renseignements additionnels sur nos propositions, au besoin. Nous sommes convaincus que cette collaboration permettrait, sans l'ombre d'un doute, de contribuer à l'atteinte de nos objectifs communs pour le bien-être des finances publiques et du RSSS.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le vice-président Québec,



Benoît Larose

- p. j. Recommandations dans le cadre du budget 2021-2022
- c. c. Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor
 M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
 M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

¹ Gouvernement du Québec (3 avril 2020). *Pandémie de la COVID-19 - 150 M\$ supplémentaires pour aider les petites et moyennes entreprises du Québec* <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2804035330>

² <https://twitter.com/MinFitzgibbon/status/1352342276484304897?s=19>

Axes prioritaires	Recommandations	Mesures	Investissements et actions (le cas échéant)
Favoriser la pérennité du système de santé	I. Favoriser une administration de la santé fondée sur la valeur et l'innovation II. Faire entrer le système de santé québécois dans l'ère de la santé numérique	1. Instaurer une politique d'approvisionnement stratégique claire, ambitieuse et résolue en faveur d'acquisitions fondées sur la valeur et l'innovation. 2. Poursuivre le virage vers la culture de la mesure et le financement à l'activité des établissements de santé. 3. Rendre accessibles et valoriser les données émanant du système de santé québécois aux fins de recherche, d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services. 4. Modifier la <i>Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux</i> afin que cet organisme puisse évaluer adéquatement les technologies médicales et faire les recommandations qui s'imposent pour les rendre accessibles.	a. Investir pour doter le MSSS des moyens nécessaires pour établir sa politique d'acquisitions fondées sur la valeur et l'innovation et développer les outils pouvant habilitier les établissements à la déployer. Nous évaluons qu'une somme d'environ 2 M\$ serait nécessaire pour appuyer la politique. b. Afin d'appuyer concrètement le virage vers le financement à l'activité, il faudra investir dans une politique cadre ambitieuse et prévoir un financement dédié à son élaboration de l'ordre de 2 M\$. Il faut de même s'attaquer à l'harmonisation des systèmes informatiques pour mieux habilitier les gestionnaires à mesurer les activités et profiter de la valeur des innovations. c. Créer une plateforme d'accès aux données de santé ouverte pour la recherche publique et privée, qui répond aux normes de sécurité de protection des renseignements personnels et qui offre les outils analytiques nécessaires pour en maximiser les retombées pour les Québécois. Nous évaluons qu'une somme de 10 M\$ serait adéquate pour le développement de la plateforme.
Soutenir le développement économique du secteur	III. Favoriser le développement d'une industrie des technologies médicales forte au Québec	1. Maintenir l'appui additionnel au Bureau de l'innovation en santé et à la <i>Stratégie québécoise des sciences de la vie</i> , et en particulier les mesures pour accélérer l'intégration de l'innovation dans le système de santé. 2. Miser sur l'attractivité du marché local et le rayonnement du Québec à l'international. 3. Prioriser le développement économique et l'innovation dans les achats en santé. 4. Assurer une action gouvernementale cohérente et un meilleur dialogue entre le gouvernement et le secteur des technologies médicales.	a. Capitaliser sur la <i>Stratégie québécoise des sciences de la vie</i> pour rallier tous les ministères et organismes pertinents autour du développement de l'industrie des technologies médicales et faire le lien avec nos recommandations touchant la santé et l'administration publique. b. Mettre de l'avant une stratégie de développement économique et des exportations spécifiques pour l'industrie des technologies médicales. c. Revoir la stratégie de démarchage et l'offre de programmes et de mesures d'attraction des entreprises à s'investir au Québec.
Promouvoir une administration publique saine et efficace	IV. Mettre en œuvre une stratégie gouvernementale des contrats publics, favorisant les acquisitions stratégiques	1. Faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur en introduisant la souplesse réglementaire nécessaire (« mieux acheter »).	a. Appui aux initiatives en cours ou à venir (p. ex. par le Bureau de l'innovation). b. Élaboration d'un règlement de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> qui déplaçonne le « facteur k », l'obliger par défaut dans les appels d'offres et encourager explicitement les appels aux solutions et autres mécanismes favorisant les autres critères que le prix. c. Revoir les processus de gestion des contrats publics, depuis la publication des appels d'offres jusqu'à l'expiration des contrats pour les simplifier et éliminer les irritants inutiles qui nuisent à l'attractivité du Québec, à la concurrence et à l'accès des PME. d. Maintenir la création d'un indice de conformité des activités contractuelles des organismes publics et inclure des critères de performance en termes d'efficacité, de valeur et de résultats cliniques qui tiennent compte des économies réelles générées.
Soutenir les PME	V. Appuyer concrètement nos PME de technologies médicales pour la commercialisation de leurs produits et services	1. Faciliter l'accès des PME aux contrats de l'État. 2. Lancer un programme « premier acheteur » pour les innovations québécoises dans le réseau québécois de la santé. 3. Favoriser l'implantation d'un fonds de capital-risque spécialisé pour les technologies médicales. 4. Revoir l'offre de ressources et de programmes d'accompagnement des PME pour appuyer leur développement à l'international.	a. Créer un groupe de travail sur l'accès des PME aux contrats publics en santé. b. Créer un programme « premier acheteur » à l'intention des établissements de santé d'une valeur de 10 M\$. c. Créer un fonds de capital-risque dédié aux technologies médicales (déjà annoncé mais non implanté à ce jour). d. Créer un programme fiscal d'appui à l'exportation pour notamment couvrir les dépenses encourues pour la négociation d'ententes de distribution et soutenir leurs démarches de développement des affaires.